

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

REMISE DES PRIX AUX LAURÉATS DU JEU-CONCOURS ORGANISÉ DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

Depuis de nombreuses années, l'association pour l'Apprentissage Anticipé de la Conduite, avec le concours de la Préfecture, du Conseil Départemental, du Crédit Mutuel et de l'Education Nationale organise un jeu-concours dans le cadre de sa campagne de promotion de l'apprentissage anticipé de la conduite.

Durant l'année scolaire 2021-2022, des intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) ont informé les lycéens manchois de près de 90 établissements volontaires. À l'issue de ces réunions, un questionnaire « jeu concours » a été remis à chaque participant.

Un tirage au sort a permis d'offrir à 30 jeunes une formation à l'apprentissage anticipé de la conduite, d'une valeur de 800 euros. Ces jeunes pourront ainsi prendre le volant dès 15 ans, aux côtés d'un adulte.

JEAN MORIN
Président du conseil départemental
de la Manche

FRANCK ESNOUF
Conseiller départemental en charge
de la sécurité civile
Président du SDIS

En présence des représentants de la Préfecture et de l'association AAC,

vous convient à la remise des prix aux lauréats du jeu-concours AAC de l'année scolaire 2021-2022,

le mercredi 29 juin à 15h30 à la Maison du Département à Saint-Lô

